

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE LA FONDATION DE NOUVEAUX CLUBS DE DISTRICT

BUT : Inciter et aider à la fondation de nouveaux clubs Optimistes dans le district.

PERSONNEL : Le président du comité devrait être un fondateur de nouveaux clubs expérimenté. Les membres du comité devraient être des gens sociables et proactifs qui prennent du plaisir à construire. Le comité devrait compter de trois à six membres ayant de l'expérience et un intérêt réel dans la fondation de nouveaux clubs. Si possible, les membres doivent représenter une bonne répartition géographique du district.

DEVOIRS/RESPONSABILITÉS :

- En accord avec le gouverneur, développer et mettre en place un plan de fondation de nouveaux clubs.
- Être personnellement impliqué dans la fondation d'au moins un nouveau club au courant du premier trimestre.
- Travailler en étroite collaboration avec les lieutenants-gouverneurs, les présidents de club et d'autres fondateurs-clés de nouveaux clubs pour amorcer la fondation de nouveaux clubs, pour se débarrasser s'il y a lieu et pour terminer les efforts de fondation.
- Lors des assemblées trimestrielles de district, faire des présentations à la fois informatives et inspirantes ou même illustrées à l'aide de sketches. Proposer des ateliers de travail sur la façon de fonder de nouveaux clubs.
- Par le truchement du bulletin du district, son site Web, des courriels ou par toute autre méthode jugée efficace, faire des rapports réguliers sur la fondation de nouveaux clubs. Utiliser beaucoup de diagrammes, de graphiques et d'aides visuelles.

PLAN D'ACTION : En tant que membre du comité, s'impliquer personnellement dans les tentatives de fondation de nouveaux clubs dans le district. De plus, insister auprès des dirigeants de club pour qu'ils participent à l'élaboration de leur propre plan de fondation d'un nouveau club.

- a) Qu'est-ce qui doit être fait?
- b) Qui est-ce qui va le faire?
- c) Quand est-ce que ce sera complété?